Volume 14, numéro 1 - 24 janvier 2021

Hommage au pompier Gilles Alexandre

Le pompier Gilles Alexandre nous a quitté le 6 janvier dernier. En son honneur, le drapeau de la municipalité a été mis en berne et une résolution posthume a été adoptée afin de reconnaître son implication municipale.

Ses collègues ont tenu à lui adresser ce message :

Gilles, lorsque nous avons appris ton entrée à l'hôpital le 22 déc. pour la Covid, nous nous sommes dit, quand même avec une certaine inquiétude, que solide comme tu l'as toujours été, tu ressortirais à nouveau « top shape » de cette mésaventure!

Les jours ont passé et la situation s'est détériorée, stabilisée, améliorée, détériorée, etc, bref! Une montagne d'émotions principalement pour tes proches et nous tes frères de feu du service de sécurité incendie.

2 semaines plus tard, le 6 janvier 2022, c'est avec stupéfaction que nous apprenions ton décès! Ouf! Onde de choc, grande tristesse, nous venions de perdre un pilier et le doyen de notre caserne.

Doyen de notre service et malgré un certain âge, il était très certainement et de loin l'un des pompiers les plus motivés du service. Il était encore TRÈS actif! Enjoué, impliqué, bien sûr expérimenté, présent, ne sont que quelques-unes de ses caractéristiques.

Il a donné plus de 25 ans de bons et loyaux services aux citoyennes, citoyens de St-Jacques et faisait parti des grands bénévoles de la municipalité! Guignolée, barrage routier (fonds pour l'hôp. Anna-Laberge), lavo-o-thon, sécurité halloween, etc, ne sont que quelques exemples.

D'ailleurs pour souligner ses faits d'armes et ceux d'autres collègues, j'avais organisé une soirée de reconnaissance il y a déjà de ça quelques années! Gilles recevait devant ses pairs, famille, mairesse, conseillers, politiciens, députés, la prestigieuse médaille de pompier du gouverneur général du Canada pour services exemplaires! Un très grand honneur! Le journal le Canada Français en avait même fait sa page première!

Un homme plus grand que nature et d'une générosité légendaire! Gilles et le mot NON! étaient aux antipodes. Il ne connaissait pas! On pouvait lui demander n'importe quoi et la réponse était toujours et assurément OUI! Il arrivait souvent à la caserne avec des petites gâteries pour tout le monde! Gilles ne laissait personne indifférent! L'homme, la légende!

Le côté triste d'un hommage, c'est qu'à un certain moment on doit s'arrêter! Pourtant, 73 ans de vie bien remplie, de joies, de tristesses, d'histoires et pour la plupart au service des autres. Il y aurait encore tellement à dire incluant de savoureuses anecdotes!

Ce n'est qu'un aurevoir mon vieux Gilles! Tu peux te reposer maintenant et comme tu me disais, « tu as assez donné », on prend le relais mais SVP continue de veiller sur les tiens et sur nous, ta deuxième famille comme tu as toujours su aussi bien le faire.

Mes condoléances à la famille, proches, amis, citoyennes, citoyens de SJLM et bien sûr aux pompiers de la caserne 33. J'ai une pensée pour vous, pensée toute particulière également pour ton « vieux » partenaire pompier de toujours, Réal, un bon ami et frère de feu!

Bon courage! Je t'aime Gilles!

EOW (end of watch), frère de feu, le 6 janvier 2022.

Denis Perrier 33-183 / Pompier éligible, Équipe 3, division « B » / SSI SJLM

Mot des élus municipaux

Nos nouveaux élus souhaitaient se présenter à vous pour bien débuter leur mandat.



Conseillère siège 1 Nathalie Boucher

Je tiens à vous remercier de votre confiance, c'est un privilège de vous représenter au Conseil.

Ma motivation première est de travailler avec la belle équipe municipale pour maintenir la vitalité de Saint-Jacques-le-Mineur, tout en gardant le cachet unique de notre belle communauté. Car une municipalité n'est vivante qu'à travers ses citoyens et citoyennes et c'est ensemble que nous ferons de notre municipalité un lieu où il fait bon vivre.

Au plaisir de vous rencontrer lors des assemblées municipales où vous pouvez vous exprimer et nous vous écouterons!

Conseiller siège 2 Bruno Martel

Je tenais à vous remercier sincèrement d'avoir pris la peine de vous déplacer et de voter pour moi le 5 décembre dernier.

Ce fut pour moi une immense joie d'apprendre que vous me fassiez confiance. Maintenant c'est à mon tour de travailler pour vous afin que cette ville s'améliore pour des gens en or. ©





Conseillère siège 3 Marie-Ève Boutin

Je suis résidente de St-Jacques-le-Mineur depuis plus de 12 ans et maman de 2 jeunes filles.

Je tiens sincèrement à tous vous remercier de me faire encore confiance pour ce troisième mandat à titre de conseillère pour les 4 prochaines années. Je vais continuer à vous représenter et à m'impliquer au sein de la communauté comme je le fais déjà depuis plus de 8 ans.

J'ai très hâte de travailler pour nous tous à mener à terme plusieurs beaux projets de la municipalité comme le centre communautaire, le CPE, les parcs... Sur ce, je vous souhaite une belle journée et n'oubliez pas de passer voir nos bénévoles et moi-même à la Friperie.

Conseiller siège 4 Xavier Sanchez

C'est avec la plus grande fierté que je m'engage en tant que conseiller municipal au siège no.4 pour vous représenter. Résident de St-Jacques-le-Mineur depuis 2016, je n'hésite pas à m'impliquer dans ma communauté et à aider les gens autour de moi. Ayant œuvré dans le domaine de l'adaptation de véhicules et fabrication sur mesures d'équipements spécialisés pour personnes handicapées pendent 20 ans, je sais écouter pour apporter une solution sur mesures aux problèmes du quotidien. Travaillant actuellement en robotique médicale, comme soutien technique, je suis porté à analyser les problèmes, à y poser un diagnostic suivi par un plan d'action pour remédier à la situation tout en utilisant la main d'œuvre locale où se trouve le robot.





Conseiller siège 5 Mylène Therrien

C'est avec enthousiasme que j'occupe le poste de conseillère municipale du siège #5. Citoyenne de la municipalité depuis 2019, j'ai été impliquée dès mon arrivée pour le futur centre de la petite enfance des jeunes pousses des Jardins-de-Napierville. Depuis 2020, je suis sur le comité famille de la municipalité, maman de 3 enfants entre 0-5 ans, la famille est pour moi essentielle et doit être centrée dans les priorités de la municipalité. Bachelière en administration des affaires en marketing et détenant une maîtrise en administration des affaires internationales, j'ai plusieurs années d'expérience en marketing et sur des conseils d'administration.

Conseillère siège 6 Étienne Brunet

Chers citoyen(ne)s, c'est avec grand plaisir que j'entame les 4 prochaines années à vos côtés afin de réaliser les projets que notre municipalité désire et dont elle a besoin. Nous avons des grands défis devant nous, mais avec le nouveau conseil municipal ainsi que notre nouvelle mairesse, je suis certain que nous saurons affronter ces défis avec aplomb. Grâce à votre soutien et votre participation, nous serons capables de former un milieu de vie à notre image qui saura répondre aux besoins de ses citoyens.



Des nouvelles du Conseil - séance du 18 janvier 2022

- Toutes les séances sont maintenant tenues par zoom jusqu'à nouvel ordre.
- ♦ Saviez-vous que la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur a une chaîne YouTube? Les enregistrements vidéo des séances du conseil y seront publiés au lendemain de chaque séance et le lien est accessible sur notre site internet.

Prochaine séance extraordinaire le 1^{er} février 2022 à 19h pour l'adoption du règlement de taxation.

Prochaine séance du conseil le mardi 22 février 2022 à 19 h diffusée sur zoom.

Pour l'année 2022, les séances du conseil se tiendront le 4e mardi du mois à 19h.

Avancement des puits

Bonne nouvelle, nos nouveaux puits de captage seront creusés! Cette semaine, nous avons également aménagé des puits d'observations temporaires et procédons actuellement à l'analyse de l'eau dans différents puits du territoire.

Nous commencerons très bientôt les essais de pompage qui nous permettront de connaître en détail les volumes et la qualité de l'eau extraite de ces puits et déterminer nos besoins de traitement.

Les estimations de nos ingénieurs nous permettent de croire que les puits seront en fonction, ce qui comprend l'usine de traitement, la construction d'un réservoir et le raccord au réseau à venir, au cours de l'année 2023. Considérant toutes les mesures prises pour entretenir le puit actuel et les réserves d'eau, nous croyons que les restrictions d'arrosage pourront être moins sévères cet été. Suivez les informations à cet effet dans les Jacqueminois à venir.

Pour le moratoire interdisant toutes nouvelles constructions devant être raccordées au réseau, cela signifie qu'il ne pourra être levé cette année.

Fermeture de la Mairie jusqu'à nouvel ordre

Nous avons pris la décision de fermer les bureaux municipaux jusqu'à nouvel ordre afin de réduire les risques de contagion et protéger le public et le personnel.

Les employés municipaux sont tout de même disponibles pour vous répondre dans les heures d'ouverture par courriel ou téléphone de 9h à 12h du lundi au vendredi et de 13h à 16h du lundi au jeudi.

Nous vous invitons à la patience en ces temps difficiles et nous vous remercions de votre compréhension.

Annulation de la programmation de loisirs pour la session d'hiver 2022

Malheureusement, en raison des mesures sanitaires et des incertitudes liées à la pandémie, nous devons annuler les activités de loisirs pour l'hiver 2022.

Nous devions tenir une activité le 19 février prochain avec M. Firetto qui a un élevage de chien huskies dans le cadre d'un carnaval d'hiver, familial et récréatif. La situation sanitaire ne nous permettra pas d'aller de l'avant, mais sachez que nous cherchons activement des alternatives pour les prochains mois.



Nous avons quand même autre chose à vous proposer pour l'hiver.

La bute pour glisser au Parc Camille Beaudin est très populaire et bien glissante, une bonne occasion pour faire de l'exercice en famille!

Pour les amateurs de patin à glace, deux options s'offrent à vous :

- Lorsque les mesures sanitaires le permettent, l'aréna de Napierville est accessible gratuitement aux citoyens;
- Lorsque les conditions météos le permettent, nous avons aménagé deux patinoires au Parc Camille Beaudin.
 Le chalet des loisirs ne peut pas être ouvert, mais vous y trouverez un abri temporaire pour vous protéger du froid.

Défi château de neige!

L'objectif du défi est fort simple : bouger à l'extérieur durant l'hiver et ainsi, contribuer au maintien de saines habitudes de vie!

Les personnes intéressées à participer sont invitées à construire un château, un fort ou encore une gigantesque forteresse enneigée entre le **10 janvier et le 14 mars 2022**. Nul besoin de construire un chef-d'œuvre, ce qui compte, ce n'est que le plaisir de construire, de bouger et de favoriser l'intérêt des enfants.

Municipalités, écoles, services de garde, centre de la petite enfance, famille et amis, vous êtes tous invités à participer!

Assurez-vous que votre château répond aux consignes de sécurité, un accident est si vite arrivé.

Plusieurs prix à gagner!



- 1.Enfile des bottes et ton manteau;
- 2. Construis un château de neige sécuritaire:
- 3. Prends ton château de neige en photo;
- 4. Inscris ton château sur le site www.defichateaudeneige.ca.

Club de marche et de course, ça vous intéresse?

En préparation de la saison printanière et dans un souci d'organiser des activités sécuritaires dans le contexte pandémique, nous souhaitons sonder l'intérêt des jacqueminois et des jacqueminoises pour la mise en place d'un club de marche et d'un club de course.

Nous lancerons à cet effet un petit sondage la semaine prochaine sur notre page <u>Facebook – Municipalité de Saint</u> <u>-Jacques-le-Mineur.</u>

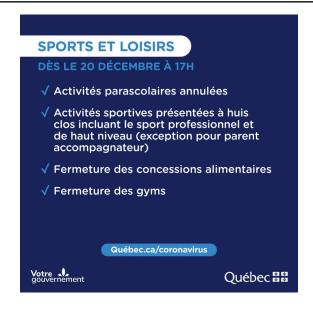
En plus de questionner l'intérêt des citoyens pour le projet, nous souhaitons recueillir quelques données comme par exemple :

Moment de la	Moment de la	Fréquence	Distance pour la	Durée pour la	
journée	semaine	riequelice	course	marche	
Matin	Lundi-mardi-	1x/semaine	Débutant	30 minutes	
	mercredi	1X/Semante	(alternance)	30 minutes	
Midi	Jeudi-vendredi	2x/semaine	Intermédiaire (3-	45 minutes	
IVIIUI	Jeuui-veriureur	2x/Semaine	5km)		
Soir	Samedi-Dimanche	3x/semaine	Avancé (5km et	60 minutes	
	Sameul-Dimanche	3x/Semaine	plus)		

Tous commentaires ou suggestions sont les bienvenus. Si vous avez envie de vous impliquer comme chef de ligne (lapin) ou responsable de groupe, votre engagement serait aussi grandement apprécié!

Rappel des consignes sanitaires (télétravail et loisirs)

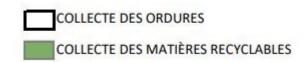




Horaire collecte des matières résiduelles février 2022

Voici l'horaire pour les collectes des ordures et du recyclage pour février 2022





En recrutement - Poste à la réception et aux loisirs

La municipalité vous sollicite pour trouver une personne exceptionnelle qui sera non seulement le premier point de contact pour les citoyens de la municipalité, mais aussi la première ressource pour assurer le dynamisme de la communauté via l'organisation d'activités culturelles, de sports et de loisirs!



Il s'agit d'un poste dynamique, qui demande créativité et organisation. Chaque jour est différent et permet d'accomplir de nouveaux projets. On a besoin de vous pour combler ce poste si important pour nos citoyens.

Consulter l'offre d'emploi complète sur notre site. Vous avez jusqu'au 28 janvier pour soumettre une candidature!

Embauche du nouveau Directeur des travaux publics

Lors de la séance du 18 janvier, nous avons entériné l'embauche de M. Alexandre Breton à titre de Directeur des travaux publics pour la municipalité.

Nous lui souhaitons la bienvenue dans l'équipe.

Les citoyens qui aimeraient le joindre peuvent le faire via l'adresse de courriel dtp@sjlm.ca ou au 450-347-5446, poste 402.

Comités consultatifs municipaux

Si vous avez envie de vous impliquer dans votre communauté et que vous souhaitez contribuer en première ligne à l'avancement des projets de la municipalité, joignez-vous à nos conseillers sur les comités consultatifs.

Chapeautés par un membre du conseil, les comités ont des mandats de recommandation au Conseil municipal sur différents enjeux répartis sous les grands thèmes suivants :



Comité agricole
Comité sur les immeubles municipaux
Comité sur les communications
Comité sur les loisirs, la culture et les événements
Comité sur le suivi de la politique familiale (ad hoc)
Comité de sécurité civile
Comité sur la voirie

Les membres des comités se rencontrent au besoin, avec un minimum de deux rencontres par année. Une rémunération de 25\$/rencontre est accordée.

Pour tous les détails, veuillez consulter le Règlement 326-2021 constituant les comités consultatifs municipaux disponible sur notre site internet, dans la section Administration – Règlements municipaux.

Vous avez jusqu'au 14 février pour signifier votre intérêt à siéger sur l'un ou l'autre des comités consultatifs municipaux en écrivant à l'adresse dg@silm.ca ou à mairesse@silm.ca

Adoption du budget 2022 et du PTI 2022-2023-2024

Le budget pour l'année financière 2022 est adopté comme suit :

PRODUITS	
Taxes foncières	2 234 537 \$
(taux résidentiel: 0.5305/100\$ d'évaluation, taux agricole et forestier: 0.4422\$/100\$ d'évaluation, taux immeuble non- résidentiel: 0.8064\$/100\$ évaluation, taux terrains vagues desservis: 1.0075\$/100\$ d'évaluation.	
Ordures	90 275 \$
(115\$ par résidence)	
Entretien de cours d'eau	7 000 \$
Taxes entretien réseau à l'ensemble (pour bâtiments municipaux)	27 372 \$
(0.0062/100\$ d'évaluation)	
Taxes de secteur	414 087 \$
(Égouts Parc Landry et Égout/Aqueduc village, Luminaires Jardins St-Jacques)	
Tenant lieu de taxes	5 500 \$
Services rendus	162 639 \$
Autres recettes de sources locales	368 000 \$
Transferts	1 197 277 \$
Appropriation du surplus	466 032 \$
TOTAL DES PRODUITS	4 972 719 \$
CHARGES	
Administration générale	792 096 \$
Sécurité publique	638 628 \$
Transport	1 037 178 \$
Hygiène du milieu	532 157 \$
Santé et bien-être	2 293 \$
Urbanisme et mise en valeur	215 917 \$
Loisirs et culture	370 333 \$
Frais de financement et autres frais financiers	168 359 \$
Immobilisations (moins les affectations de surplus)	984 315 \$
Fonds de roulement et remboursement de dette	333 601 \$
Conciliation fiscale	-102 158
TOTAL DES CHARGES	4 972 719 \$

En plus du budget, la municipalité doit adopter un Programme triennal d'immobilisations (PTI) qui prévoit les grands projets et les investissements associés sur une période de trois ans. Ce plan peut être revu annuellement, mais il donne une orientation au Conseil pour leur prise de décisions.

Le PTI 2022-2023-2024 a été adopté comme suit (en décembre) :

PROJETS	2022	2023	2024	FINANCEMENT
Voirie				
Réfection Ruisseau des Noyers	2 220 700 \$			
Réfection Édouard VII	656 200 \$			
+ Stabilisation rive	221 700 \$			
Plan et devis (montée Gagnée et rue du Parc Landry)		48 290 \$	652 000 \$	Subventions (PAVL + PPA-CE)
Tale Landry)				+ fonds de carrière / fonds général
Camion de la voirie et outillage		25 000 \$	25 000 \$	
Équipements de déneigement		300 000 \$	600 000 \$	Fonds général
Immeubles				
Aménagement/déménagement des bâtiments municipaux	45 000 \$	100 000 \$	900 000 \$	Subvention (PRABAM) + financement
Centre communautaire	100 000 \$	5 000 000 \$		Subvention (RECIM) + financement
Aménagement/déménagement Biblio- thèque	100 000 4		30 000 \$	Fonds général
Caserne de pompiers			3 500 000 \$	Subvention + financement
Sécurité incendie et civile				
Équipement du SSI	33 000 \$	33 000 \$	10 000 \$	Fonds général
Sécurité civile	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	Fonds général
Loisirs				
Aménagement du Parc des Aînés	50 000 \$			Subvention (FRR) + fonds de parc
Amélioration des parcs	135 267 \$	40 000 \$		
(lumières, toilettes et infrastructures)				Subventions (Hydro-Québec + MMQ + FDT) + fonds de parc
Patinoire permanente	301 244 \$			Subvention (PSISRPRE) + fonds général
Hygiène du milieu				
Nouveaux puits et infrastructures souter- raines et de traitement	206 583 \$	1 021 507 \$	2 500 000 \$	Subventions (TECQ + FIMEAU) + fonds général
Vidange de boues	30 000 \$			Fonds général
Bacs de compostage	65 450 \$			Subvention (Recyc-Québec) + fonds général
Autres				
Bornes électriques sur rue (4)	10 000 \$			Subvention (Hydro-Québec)
Total	4 100 144 \$	6 592 797 \$	8 242 000 \$	Total 18 934 941 \$

Nouveaux projets de règlements déposés à la séance du 18 janvier

Lors de la séance du 18 janvier, cinq avis de motion ont été déposés par les membres du Conseil accompagnés des projets de règlement. Voici le résumé des principales dispositions comprises ou modifiées dans ces projets :

- Projet de règlement numéro TX-500 sur la taxation
 - -L'objet de ce règlement est de fixer le taux de taxe et les conditions de perception et de tarification pour l'exercice 2022;
 - -Les taux de taxations pour chacune des catégories d'immeubles ont été revus à la baisse afin d'ajuster le taux de taxation avec le nouveau rôle d'évaluation foncière;
 - -La taxe foncière générale peut être payée en un versement unique ou en quatre (4) versements égaux selon l'échéance indiquée sur le compte de taxe.
- Projet de règlement numéro AD-100 sur la tenue des séances
 - -L'objet de ce règlement est de régir les assemblées du conseil municipal et régler la conduite lors des débats pour favoriser le maintien du bon ordre et de la bienséance;
 - -Les séances du conseil sont tenues pour l'année 2022 le 4e mardi du mois à 19h selon le calendrier adopté en décembre;
 - -Les séances du conseil sont filmées. L'enregistrement vidéo est publié sur la chaîne YouTube au lendemain de la séance, et doit y rester pour une période de cinq (5) ans;
 - -Les personnes qui souhaitent adresser des questions au conseil peuvent le faire durant l'une des deux périodes de question en temps réel, ou faire parvenir leurs questions avant 13h le jour de la séance à la direction générale au dg@sjlm.ca;
- Projet de règlement numéro AD-101 sur le code d'éthique des élus municipaux
 - -L'objet de ce règlement est de mettre à jour le code d'éthique des élus municipaux conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM);
 - -Tous les membres du conseil doivent obtenir une formation en éthique et déontologie à l'intérieur des premiers six (6) mois de leur mandat;
 - -Les mécanismes de sanctions ont été revus plus sévèrement selon les ajustements apportés à la LEDMM.
- Projet de règlement numéro 4202-2022 sur les permis et certificats
 - -L'objet de ce règlement est de fixer les modalités d'émission des permis et certificats requis dans le cadre de l'administration des règlements d'urbanisme;
 - -Les modifications viennent apporter des corrections et des précisions au niveau du libellé de certaines dispositions; mentionner les devoirs du fonctionnaire au niveau de la transmission d'informations requises par la Loi;
 - -Ajout d'un délai maximum de traitement de 30 jours lorsqu'une demande de permis ou certificat est complète et de dispositions relatives aux certificats annuels de résidences intergénérationnelles;
 - -Précisions des cas où un plan d'arpenteur-géomètre est requis;
 - -Il vient établir les documents et informations requis dans le cadre d'une demande de permis d'un ouvrage de prélèvement des eaux souterraines;
 - -Révision des documents et informations requis dans le cadre d'une demande de certificat d'autorisation pour une enseigne, pour des opérations de remblai et de déblai ainsi que pour le déplacement d'une construction. q

Nouveaux projets de règlements-suite

- Projet de règlement numéro 7201-2022 sur les dérogations mineures
- -D'intégrer les nouvelles dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) entrées en vigueur le 25 mars 2021 et ayant trait à des nouveaux critères d'admissibilité et d'évaluation d'une demande par rapport aux lieux de contraintes (sécurité, santé, environnement, bien-être général), ainsi qu'aux nouveaux pouvoirs d'une MRC par rapport aux dérogations mineures concernant un lieu de contrainte;
- -D'apporter des modifications au niveau de la structure et du texte, notamment afin d'alléger et de simplifier le contenu du règlement.

Les projets de règlements sont disponibles sur le site internet de la municipalité dans l'onglet : Urbanisme - Projets de règlement en cours (non en vigueur). Ils peuvent aussi être consultés sur demande au bureau municipal. Les règlements finaux sont généralement adoptés à la séance suivant le dépôt de l'avis de motion et du projet.

Service de transport adapté

Cette année encore, la municipalité a renouvelé sa contribution au service de transport adapté de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

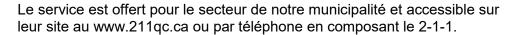
Ce service permet à nos résidents se déplaçant en fauteuil roulant ou à mobilité réduite, d'accéder au transport en commun régulier grâce à une flotte d'autobus à plancher bas munis de rampes d'accès sur toutes les lignes urbaines.

Pour plus de détail ou pour bénéficier du service, consultez le site https://sjsr.ca/transport-collectif/transport-adapte/ ou appelez au 438-348-3088.

Ligne d'inforéférence sociale 2-1-1

Le service 211 permet de combattre la pauvreté et l'exclusion sociale, en permettant aux gens aux prises avec des besoins sociaux non urgents d'être informés rapidement sur les ressources sociocommunautaires de proximité qui leur viendront en aide, et donc de pouvoir trouver les solutions pour se sortir d'une situation précaire.

Le 211 est un service gratuit et grandement accessible notamment pour les personnes démunies, aînées et les nouveaux arrivants.





Sourire sans fin - St-Rémi

Les grands froids sont arrivés! Est-ce que toute la famille est bien habillée pour profiter de l'hiver? Nous avons présentement une grosse promotion que vous ne voulez pas manquer. Tous nos manteaux et bottes d'hiver sont en liquidation pour un temps limité. Passer voir notre surprenant inventaire et repartez enveloppé de chaleur.

Friperie-Éco 100% locale: 2A rue Ste-Famille, St-Rémi, 450-454-1331



Heures d'ouverture : Lundi, mardi et mercredi :

9h00 à 17h00

Jeudi : 9h00 à 20h00 Vendredi : 9h00 à 18h00 Samedi : 10h00 à 17h00

www.souriresansfin.org

450 454-5747



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES-LE-MINEUR

Par la présente, les citoyens sont informés qu'à la séance ordinaire du 18 janvier 2022, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT NUMÉRO 6201-2022 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 6200-2018 SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (MODIFICATIONS ADMINISTRATIVES)

À titre informatif, le règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU) permet au Conseil municipal de constituer un comité consultatif d'urbanisme, de lui attribuer des pouvoirs d'étude et de recommandation en matière d'urbanisme, d'établir ses règles de fonctionnement et de prévoir la durée du mandat des membres.

Le projet de règlement numéro 6201-2022 vient modifier le règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU) afin notamment :

- D'apporter des corrections et des précisions au niveau du libellé de certaines dispositions;
- De réviser le nombre de membres du comité (réduction à 5 membres permanents);
- De réviser la composition du comité, de la présidence et du quorum;
- De réviser les délais de transmission des convocations;
- De préciser les dispositions sur la tenue des réunions, le huis clos et la confidentialité;
- De stipuler que tous les membres, résidents et conseillers municipaux, peuvent recevoir une allocation de présence.

Ce règlement est en vigueur en date d'aujourd'hui conformément à la Loi et est disponible pour consultation en communiquant au 450-347-5446, poste 203, ou par courriel au: amenagement@sjlm.ca

DONNÉ à Saint-Jacques-le-Mineur, Québec, ce 19 janvier 2022.

Je,	soussignée,	Isabelle	Arcoite,	directrice	générale	e et gr	effière-tré	sorière	certifie	sous n	non sermei	nt d'o	ffice
avo	ir publié l'avi	is public	ci-haut o	conformén	nent à la	Loi er	n affichant	une c	opie au	bureau	municipal	et au	ı 20,
rue	Principale, e	ntre 8h00	0 et 22h0	00, le 19 ja	anvier 202	22.			-		-		

Isabelle Arcoite

Directrice générale et greffière-trésorière

Saint-Jacquesle-Mineur

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES-LE-MINEUR

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 7201-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

Par la présente, les citoyens sont informés qu'à la séance ordinaire du 18 janvier 2022, le Conseil municipal a adopté le projet de règlement intitulé « Règlement numéro 7201-2022 amendant le règlement sur les dérogations mineures numéro 7200-2018 (modifications administratives et législatives) ».

- À titre informatif, le règlement numéro 7200-2018 encadre la procédure de demande de dérogation mineure en vertu de laquelle le conseil peut autoriser la réalisation de travaux projetés ou la régularisation de travaux en cours ou terminés, lesquels ne satisfont pas à toutes les dispositions du règlement de zonage ou de lotissement;
- L'objet du règlement numéro 7201-2022 est de modifier le règlement sur les dérogations mineures afin :
 - -D'intégrer les nouvelles dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) entrées en vigueur le 25 mars 2021 et ayant trait à des nouveaux critères d'admissibilité et d'évaluation d'une demande par rapport aux lieux de contraintes (sécurité, santé, environnement, bien-être général), ainsi qu'aux nouveaux pouvoirs d'une MRC par rapport aux dérogations mineures concernant un lieu de contrainte;
 - -D'apporter des modifications au niveau de la structure et du texte, notamment afin d'alléger et de simplifier le contenu du règlement.
- Le projet de règlement numéro 7201-2022 ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
- Une description détaillée du projet de règlement numéro 7201-2022 est disponible sur le site internet de la Municipalité à l'adresse internet suivante:

https://www.saint-jacques-le-mineur.ca/pages/static/projet de reglement en cours (non en vigueur)

- Les documents peuvent également être obtenus par courriel au <u>amenagement@sjlm.ca</u> ou sur rendez-vous au bureau municipal, situé au 91, rue Principale, durant les heures régulières;
- Étant donné le contexte épidémiologique, la réunion d'informations et de consultation qui devrait porter sur ce projet est remplacée par un appel public de commentaires écrits. Ainsi, toute personne intéressée peut transmettre par écrit ses commentaires en regard de ce projet, <u>au plus tard le mardi 8 février 2022 à 16h</u>:

Par courriel au : amenagement@sjlm.ca;

Par lettre à l'attention de M. Martin Blais, urbaniste et postée au 91, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur (QC), J0J 1Z0 (ou via la chute à courrier située à la gauche de la porte d'entrée du bureau municipal à la même adresse).

Pour toute demande d'information supplémentaire, vous pouvez communiquer avec monsieur Martin Blais, urbaniste, au 450-347-5446, poste #203, ou par courriel au : amenagement@silm.ca

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce lundi 24 janvier 2022

Je, soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale et greffière-trésorière certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Code municipal entre 8h et 22h, le 24 janvier 2022.

Moselly

Isabelle Arcoite